

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE À HUIS CLOS LE LUNDI 21 DÉCEMBRE 2020, À 18H30, PAR VISIOCONFÉRENCE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 18h30 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Est absent monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing., le trésorier, monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA et la greffière, Me Julie Waite.

---

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**Certificat de la greffière**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente :

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 17 décembre 2020, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 10 décembre 2020, soit au moins huit (8) jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

---

Me Julie Waite,  
Greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, monsieur le maire Denis Parent, déclare celle-ci ouverte.

**RÉSOLUTION  
2020-12-385**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020**

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget municipal pour l'année 2021

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices 2021, 2022 et 2023
6. Période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2021 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2021, 2022 et 2023)
7. Levée de la séance

**RÉSOLUTION  
2020-12-386**

**ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville pour l'année financière 2021 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'ADOPTER** le budget de fonctionnement de la Ville pour l'exercice financier 2021, prévoyant ce qui suit :

<i>Revenus</i>	<u>13 536 590 \$</u>
<i>Charges</i>	12 488 290 \$
<i>Éléments de conciliation à des fins fiscales</i>	<u>1 048 300 \$</u>
	<u>13 536 590 \$</u>

**QUE** le budget de l'année 2021 soit publié ou distribué conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

**RÉSOLUTION  
2020-12-387**

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE POUR LES EXERCICES 2021, 2022 ET 2023**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisations de la Ville, prévoyant des investissements de 15 846 000 \$ pour l'exercice 2021, 21 615 000 \$ pour l'exercice 2022 et 11 875 000 \$ pour l'exercice 2023;

**QUE** le programme triennal d'immobilisations soit publié ou distribué conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a transmis à la Ville des questions, pour la période de questions.

**RÉSOLUTION  
2020-12-388**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur Louis Côté :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 18h44.

---

Denis Parent,  
**Maire**

---

Me Julie Waite,  
**Greffière**